



Service Animation Jeunesse  
MS  
N°2018-233

## DECISION DU MAIRE

PRISE LE 21 DEC. 2018  
EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
RESULTANT DES DELIBERATIONS DES 30 MARS 2014 ET  
25 JUIN 2015

---

**OBJET : Convention tripartite entre la ville, le Collège Descartes et l'association « STRATA'J'M ÎLE DE FRANCE » - Mise en place d'un atelier hebdomadaire de jeux de stratégie.**

---

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du 30 mars 2014 et du 25 juin 2015 au terme desquelles il a reçu délégation d'attributions du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite organiser au sein du Collège Descartes des animations jeux de stratégie sur la pause déjeuner des collégiens,

CONSIDERANT le projet de convention présenté par l'association «STRATA'J'M ÎLE DE FRANCE» représentée par son Directeur, Monsieur Christophe PARISOTTO, dont le siège social se situe au 23 boulevard de Finlande - BP 120 - à Colombes (92704),

### - DECIDE -

**Article 1 :** La signature d'une convention tripartite entre la ville de Soisy-sous-Montmorency, le Collège Descartes et l'association «STRATA'J'M ÎLE DE FRANCE». Celle-ci s'engage à animer des ateliers de jeux de stratégie au Collège Descartes, sur l'année 2019, dans les conditions suivantes

- chaque vendredi en dehors des vacances scolaires ;
- sur le temps périscolaire, de 12h30 à 14h00 ;
- du vendredi 11 janvier au vendredi 7 juin 2019, soit 18 séances

**Article 2 :** Le coût total des 18 séances sur la période de janvier à juin 2019 s'élève à mille huit cent euros net (1800,00 € NET) soit cent euros par séance (100,00€ NET).

Elles sont prises en charge financièrement par la ville de Soisy-sous-Montmorency

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20181221-SAJ2018DEC233-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Article 3 :** Le prestataire prend en charge le versement des salaires, charges sociales et fiscales que cette prestation engendre.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

**Article 5 :** La présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Trésorier principal de Montmorency.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Acte certifié exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT.

Le - 2 JAN. 2019

*La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*



**CONVENTION**  
**Ateliers jeux au collège Descartes**  
**De janvier à juin 2019**

Entre,  
La ville de Soisy-sous-Montmorency, représentée par M. Luc STREHAIANO, Maire et vice-président délégué du Conseil départemental,  
Et,  
Le Collège Descartes, représenté par Mme LAYANI, Principale du collège,  
Et,  
L'association STRATA'JM ÎLE DE FRANCE, dont le siège social est situé au 23, Boulevard de Finlande, BP 120 - 92704 Colombes, représentée par M. Christophe PARISOTTO, Directeur,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention au sein du collège Descartes pour l'organisation d'ateliers jeux du monde et de stratégie sur la pause déjeuner des collégiens.

**Article 2 : Objectifs pédagogiques**

La mise en place de ces animations, avec plus particulièrement l'utilisation du jeu de stratégie comme outil, a pour objectif de permettre aux élèves de développer des compétences transversales utiles à la réussite scolaire :

- Logique et concentration
- Analyse de situation et projection
- Auto-évaluation
- Respect des règles et d'autrui

**Article 3 : Lieu**

Les séances se dérouleront dans la salle de permanence du collège Descartes.

**Article 4 : Fréquence**

Atelier hebdomadaire sur le temps périscolaire: le vendredi de 12h30 – 14h.

18 séances entre le vendredi 11 janvier et le vendredi 7 juin 2019.

**Article 5 : Fonctionnement de l'atelier**

Accès libre à tous les demi-pensionnaires, dans la limite des places disponibles. Aucune inscription préalable demandée.

**Article 6 : Intervenants**

Un animateur ludologue de l'association STRATA'JM ÎLE DE FRANCE et un animateur du Service Animation Jeunesse interviendront conjointement au cours de chaque séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
095-219505989-20181221-SAJ2018DEC233A1-CC

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 03/01/2019

H

26/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Article 7 : Responsabilités**

La ville déclare avoir souscrit les assurances nécessaires garantissant les risques liés au déroulement des ateliers.

Les intervenants se verront confier l'animation et l'encadrement des ateliers, les élèves resteront, sous la responsabilité de la principale du collège.

L'association STRATAJ'M ÎLE DE FRANCE pour sa part, déclare avoir souscrit un contrat d'assurance à la MAIF garantissant sa responsabilité civile.

Le collège a également souscrit une assurance auprès de la MAIF. La responsabilité civile des parents reste engagée.

**Article 8 : Financement des ateliers**

Le montant total de la prestation de l'association STRATAJ'M ÎLE DE FRANCE s'élève à 3000,00 € (mille huit cent euros) représentant la mise en place des 18 séances à 100,00 €/séance.

Le paiement de la prestation sera pris en charge par la ville de Soisy-sous-Montmorency et se fera par mandat administratif, sur présentation d'une facture en double exemplaire, payable à l'issue de chaque trimestre.

Le prestataire prend en charge le versement des salaires, charges sociales et fiscales que cette prestation engendre.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le

7/12/2018



Le Maire  
Vice-président délégué du  
Conseil Départemental

M. Luc STREHIZANO

Principale du collège Descartes

Mme Elisabeth LAYANI



Directeur de l'association STRATAJ'M ÎLE DE FRANCE

**STRATAJ'M**

Île de France  
Ep 120 - 92704 Colombes cedex  
Tél: 01 47 82 80 56 - Fax: 01 47 81 80 92  
stratajm.ilef@gmail.com <http://stratajm-uf.fr>

M. Christophe PARIBOTTO